

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim
siège en séance ordinaire ce 2 août 2021 à 20h00, sous la présidence de
Monsieur Luc Bergeron, maire suppléant.**

Sont présents: M. Luc Bergeron, Maire suppléant
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Est absent: M. Marc Dubeau, Maire

Secrétaire d'assemblée : Mme Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière

PUBLIC : 2

**Veillez prendre note que la tenue de la séance du conseil permettra
la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice
municipal devront porter un couvre-visage et respecter la
distanciation de 2 mètres.**

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

3.2. Adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 12 juillet 2021.

4. TRÉSORERIE

4.1. Approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2021.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Entériner l'embauche de la technicienne en administration et communication.

5.2. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 001 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021.

5.3. Résolution d'adjudication.

6. HYGIENE DU MILIEU

6.1. Adoption du bilan de l'eau 2020

7. TRAVAUX PUBLICS – AUCUN POINT

8. URBANISME

8.1. Embauche de l'inspecteur en bâtiments.

8.2. Autoriser une personne ressource pour agir à titre d'inspecteur en bâtiments pour la municipalité.

8.3. Désignation d'une personne ressource dans le dossier d'uniformisation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec et abroger résolution 046-20210301.

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Demande d'aide financière pour la rénovation extérieure du centre des loisirs au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. (PSISRPE)
- 9.2. Autoriser l'activité de cinéma plein air.
- 9.3. Mise à jour du contrat de location des salles – (Salle communautaire de l'Hôtel de ville et la salle du Centre des loisirs).

10. SANTE ET BIEN-ETRE

- 10.1. Office municipal d'habitation – Adoption du budget révisé 2021-07-05.

11. SECURITE PUBLIQUE – AUCUN POINT

12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Luc Bergeron, maire suppléant, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue avec la présence du public mais que les citoyens devront respecter les règles sanitaires. Ouverture de la séance à 20h00

2. ORDRE DU JOUR

130-20210802

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAL

131-20210802

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée

132-20210802

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 12 JUILLET 2021

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du 12 juillet 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 12 juillet 2021

Adoptée

4. TRÉSORERIE

133-20210802

4.1. COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2021

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 août 2021;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée
(Réf :205-111)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

134-20210802

5.1. ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Considérant que le poste est vacant depuis avril 2021;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée sur différents sites web;

Considérant que des entrevues ont eu lieu les 1 et 5 juillet en présence de Mme Nadia Duchesne, M. Luc Bergeron et M. Mario Godbout;

Considérant qu'une recommandation d'embauche a été réalisée auprès du conseil municipal lors d'une rencontre le 12 juillet 2021;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'entériner l'embauche de Madame Andrée-Anne Poulin au poste de technicienne en administration et communication. (Elle a débuté le 19 juillet 2021).

Adoptée

**POINT AJOURNÉ AU
16 AOÛT 2021, 20H**

5.2. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 001 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2021

**POINT AJOURNÉ AU
16 AOÛT 2021, 20H**

5.3. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

6. HYGIÈNE DU MILIEU

135-20210802

6.1. ADOPTION DU BILAN DE L'EAU 2020

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver le rapport du bilan de l'eau 2020 réalisé par la directrice générale et le contremaître des travaux publics de la municipalité.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS – AUCUN POINT

8. URBANISME

136-20210802

8.1. EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Considérant que le poste est vacant depuis avril 2021;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée sur différents sites web;

Considérant que l'entrevue a eu lieu le 5 juillet en présence de Mme Nadia Duchesne, M. Luc Bergeron et M. Mario Godbout;

Considérant qu'une recommandation d'embauche a été réalisée auprès du conseil municipal lors d'une rencontre le 12 juillet 2021;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche de Monsieur Alexandre Périard au poste d'inspecteur en bâtiments. (Début prévu le 2 août 2021).

Adoptée

137-20210802

8.2. AUTORISER UNE PERSONNE RESSOURCE POUR AGIR À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiments est comblé en date du 2 août 2021;

Considérant que nous devons offrir une prestation de services de ce département aux citoyens de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal désire autoriser M. Alexandre Périard à agir comme inspecteur en bâtiments et à cet effet l'autoriser à analyser, émettre et signer les demandes de permis;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Périard d'agir comme inspecteur en bâtiments afin de pouvoir analyser, émettre et signer les demandes de permis.

Adoptée

138-20210802

8.3. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESSOURCE DANS LE DOSSIER D'UNIFORMISATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET ABROGER LA RÉOLUTION 046-20210301

Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré désire entamer un processus d'uniformisation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités de la Côte-de-Beaupré;

Considérant qu'il serait important de désigner une personne ressource de notre organisation afin de faciliter la communication entre la MRC et la municipalité de Saint-Joachim.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) de désigner Monsieur Alexandre Périard, inspecteur en bâtiments comme personne ressource afin de faciliter la communication entre la MRC et la municipalité de Saint-Joachim dans le processus d'uniformisation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités de la Côte-de-Beaupré.;
- b) d'abroger la résolution 046-20210301.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

139-20210802

9.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION EXTERIEURE DU CENTRE DES LOISIRS AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RECREATIVES DE PETITE ENVERGURE. (PSISRPE)

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim autorise la présentation du projet de la rénovation extérieure du centre des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Considérant que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Joachim à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim désigne Madame Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour la rénovation extérieure du centre des loisirs;
- b) de confirmer son engagement à payer sa part des coûts et de faire réaliser les travaux selon les modalités établies du programme;
- c) d'autoriser Madame Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer et signer les documents relatifs au projet.

Adoptée

140-20210802

9.2. AUTORISER L'ACTIVITÉ DE CINÉMA PLEIN AIR

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser la tenue d'un cinéma plein air au parc Camille Côté, le 20 août 2021 à 20h. (En cas de pluie, l'événement sera reporté à une date ultérieure.)

Choix du film par les citoyens : Raya et le dernier dragon

Adoptée

141-20210802

9.3. MISE A JOUR DU CONTRAT DE LOCATION DES SALLES – (SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HOTEL DE VILLE ET LA SALLE DU CENTRE DES LOISIRS)

Considérant que le contrat de location devait être mis à jour afin d'actualiser la tarification et les clauses de location.

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance et accepte les modifications proposées.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser l'utilisation de la nouvelle version du contrat de location des salles. (Salle communautaire de l'hôtel de ville et la salle du centre des loisirs)

Adoptée

(Réf :403-123)

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

142-20210802

10.1. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021-07-05

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'approuver le budget révisé en date du 2021-07-05 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;
- b) De contribuer financièrement pour un montant révisé de 2 858\$.
Budget précédent 2 673\$
Budget révisé 2 858\$
Surplus à payer : 185\$

Adoptée

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN POINT

12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Cécile Chevalier a posé des questions pour connaître les procédures à suivre pour l'émission d'un permis pour l'abattage d'arbres.

143-20210802

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que la séance soit ajournée au 16 août 2021, 20 h.

Il est 20h32.

Adoptée

Je, Monsieur Luc Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Luc Bergeron, maire suppléant

Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière